

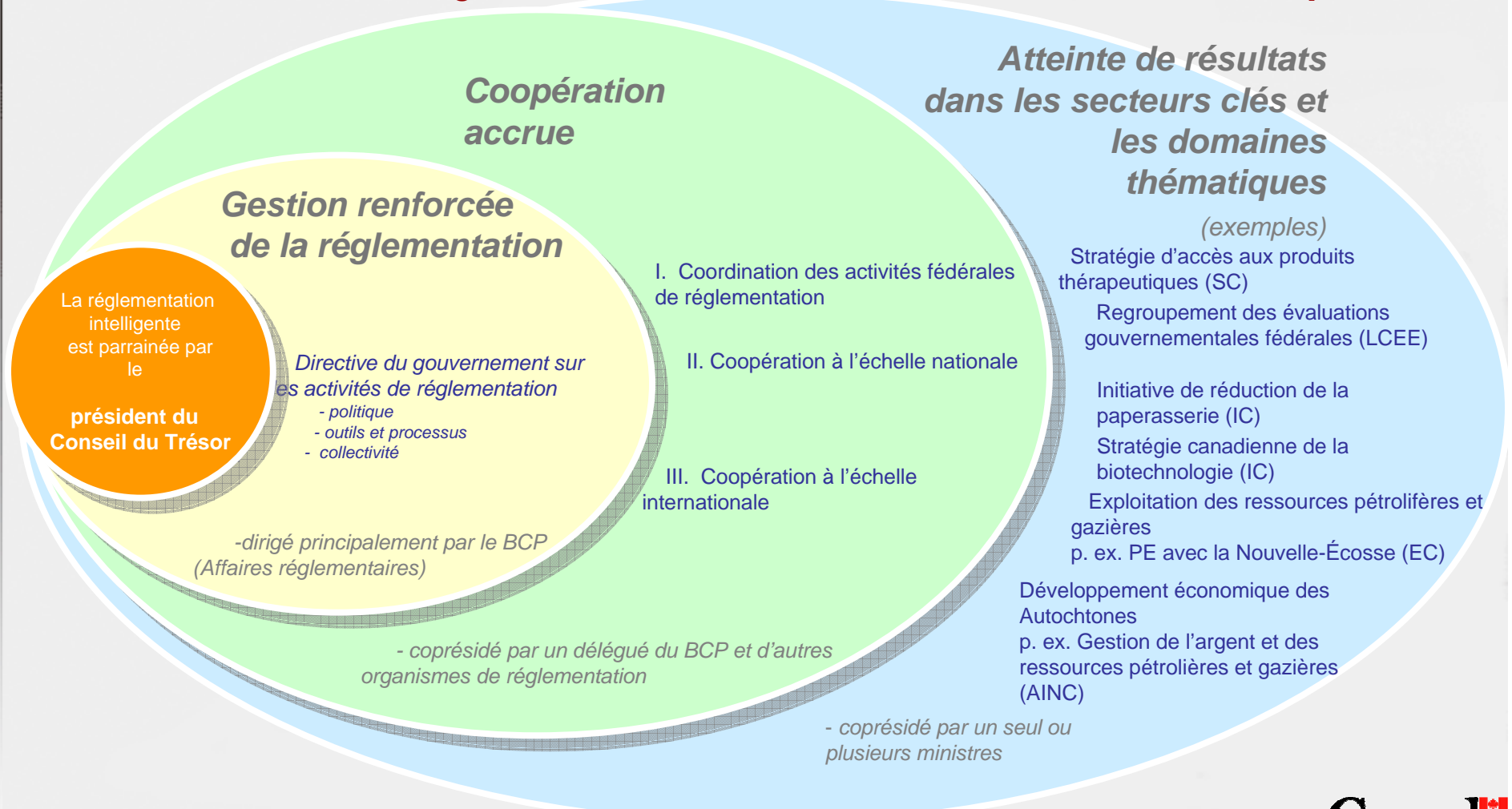


Ateliers publics consacrés à la *Directive du gouvernement sur les activités de réglementation*

Division des affaires réglementaires
Bureau du Conseil privé

Réglementation intelligente

La réglementation intelligente est une approche pangouvernementale visant à améliorer la réglementation. Elle est axée sur trois secteurs clés **parallèles**





L'atelier d'aujourd'hui...

Vous donne l'occasion :

- ✓ De présenter vos points de vue et d'écouter ceux des autres;
- ✓ De travailler en équipe pour formuler des conseils afin d'améliorer la Directive.

Nous espérons :

- ✓ Recevoir des conseils pratiques et réalistes pour améliorer la Directive et rédiger un projet de politique à l'intention des ministres;
- ✓ Comprendre les points de vue des Canadiens et Canadiennes pour pouvoir bien conseiller les ministres.



Notre approche :

- ✓ Encourage la discussion au sein de groupes diversifiés;
- ✓ Prévoit une séance plénière où vous pourrez exposer vos opinions et vos conseils pour améliorer la Directive.



Examen de l'ordre du jour

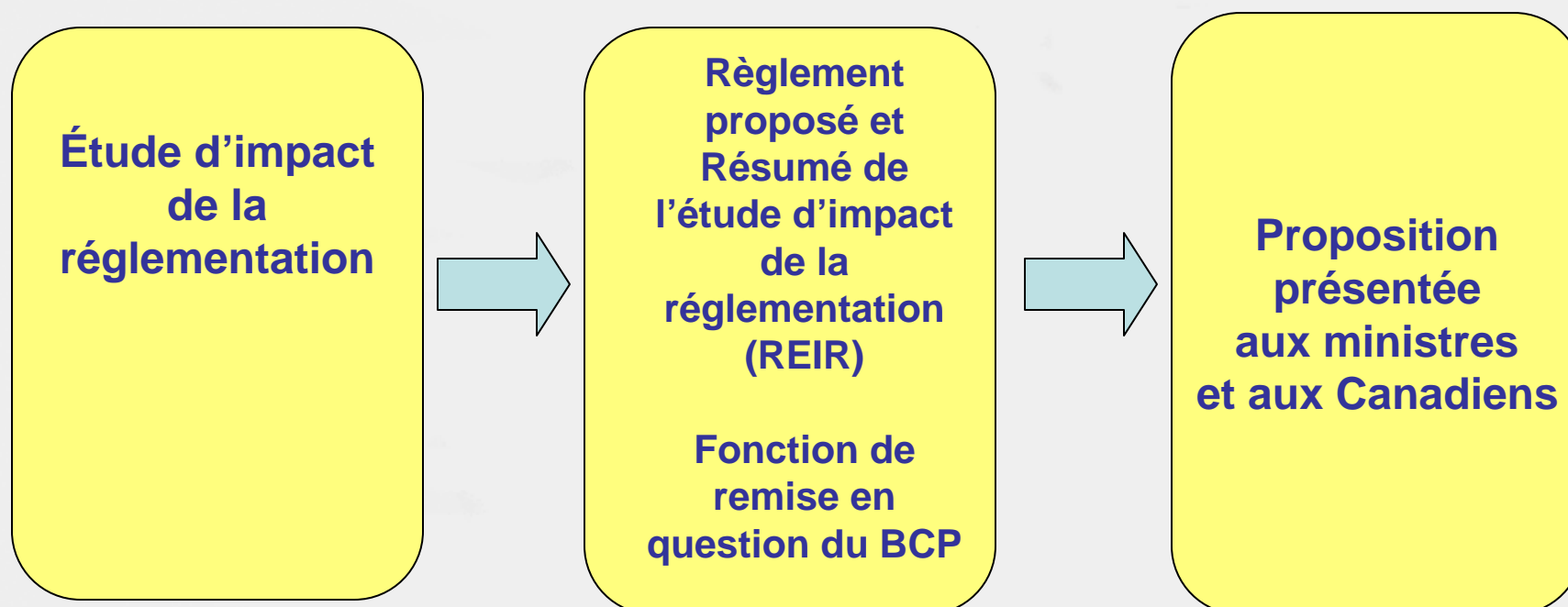
- ✓ Discussion de l'ordre du jour et de la formule de l'atelier :
 - Confirmer l'ordre du jour et la formule
 - But des ateliers
 - Cahier du participant



Qu'est-ce que le système de réglementation?

Étude d'impact de la réglementation :

- Quelle est la nature du problème?
- Le gouvernement devrait-il intervenir?
- Quels sont les objectifs visés et les mesures à envisager pour les atteindre?
- Quelles sont les répercussions des options clés?
- Quels sont les meilleurs moyens de veiller au respect des dispositions d'un règlement?





Caractéristiques de la politique de réglementation : Orientation stratégique

- ✓ Politique interne de haut niveau et pierre angulaire pour la gestion de la réglementation fédérale
 - Les principaux détails sont énoncés dans les annexes
- ✓ Objectif stratégique :
 - Veiller à ce que l'utilisation des pouvoirs de réglementation gouvernementaux assure un bénéfice optimal à la société canadienne

Exigences du processus

- ✓ Les Canadiens et Canadiennes sont consultés
- ✓ Les ressources sont appliquées là où elles sont le plus utiles
- ✓ Les accords internationaux et intergouvernementaux sont respectés
- ✓ Les occasions de coordination avec d'autres gouvernements et agences sont pleinement exploitées
- ✓ Des systèmes sont instaurés pour gérer efficacement les ressources

Exigences analytiques

- ✓ Montrer qu'il existe un problème, que l'intervention du gouvernement est justifiée et que la réglementation est la meilleure solution
- ✓ Veiller à ce que les avantages l'emportent sur les coûts
- ✓ Minimiser les effets négatifs sur la capacité de l'économie à produire de la richesse et des emplois
- ✓ Veiller à ne pas imposer de fardeau inutile



Principales sources de conseils

- ✓ 2000 – Le Bureau du vérificateur général examine les programmes de réglementation en matière de santé et de sécurité. Le rapport recommande :
 - que le gouvernement explique ses priorités et l'équilibre qu'il a établi pour atteindre divers objectifs
 - qu'il révise la Politique de réglementation
- ✓ 2002 – L'OCDE est invitée à examiner le système canadien de réglementation. Le rapport recommande :
 - un examen plus systémique et plus stratégique des règlements et du système de réglementation
 - une meilleure coordination à l'interne et entre gouvernements
- ✓ 2003-2004 – Le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente publie en septembre 2004 un rapport contenant 41 recommandations :
 - examiner et moderniser en priorité la politique de réglementation
 - établir des mécanismes pour examiner les décisions sur le choix des instruments pendant tout le cycle d'élaboration de politiques



Situation actuelle et objectifs visés

Politique de réglementation ACTUELLE

- ✓ Accent sur l'élaboration de règlements
- ✓ Manque de coordination et de cohérence stratégique, trop de chevauchement et de complexité
- ✓ Accent sur l'analyse économique
- ✓ Évaluation statique des risques et analyse limitée du choix des instrument
- ✓ Document de haut niveau peu directif et grevé de lacunes
- ✓ Document qui « régleme les organismes de réglementation »

Directive PROPOSÉE sur les activités de réglementation

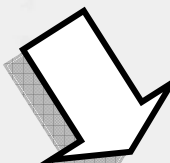
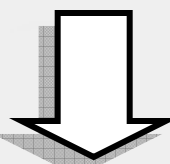
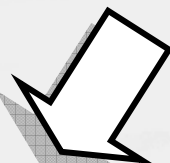
- ✓ Gestion du cycle de vie et mesure du rendement
- ✓ Nécessite plus de coordination à l'échelle du gouvernement et des provinces
- ✓ Rigueur dans l'analyse des risques, le choix de l'instrument et l'évaluation des impacts
- ✓ Indique aux fonctionnaires leurs rôles et responsabilités en matière de réglementation
- ✓ Déclaration aux Canadiens et Canadiennes sur les intentions et les directives du gouvernement

Renforcement de la gestion de la réglementation : Qu'est-ce que la Directive du gouvernement sur les activités de réglementation?

Directive du gouvernement sur les activités de réglementation

Directives aux ministères et organismes

- + Communiquer à la population canadienne l'engagement du gouvernement fédéral à protéger la santé et la sécurité et à fournir des conditions propices pour une économie novatrice
- + S'assurer que la population canadienne est informée et qu'elle a l'occasion de participer aux activités de réglementation
- + Communiquer aux représentants du gouvernement leurs rôles et leurs responsabilités en matière de réglementation
- + S'assurer que les ministres ont l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées



Cadres analytiques

Orientation du BCP pour répondre aux directives

Choix
des instruments

Coopération
internationale en
matière de
réglementation

Conformité

Consultation
publique

Gestion du
risque

Examen de la
réglementation

Outils et processus

Utilisés par le gouvernement du Canada pour appuyer l'analyse,
la mise en oeuvre et la prise de décisions

Renforcer les
fonctions
d'analyse
critique du
BCP

Évaluation de
la capacité et
stratégie
d'apprentissage

Révision de
l'étude
d'impact de la
réglementation

Mesure du
rendement et
évaluation



Notre engagement envers les Canadiens et Canadiennes

★ Notre engagement

Le gouvernement du Canada travaillera avec la population et les autres gouvernements pour s'assurer que le recours à ses pouvoirs de réglementation procure les plus grands avantages globaux aux générations actuelles et futures de Canadiens et Canadiennes.

Principes directeurs des activités de réglementation

Servir l'intérêt public

Inspirer confiance

Soutenir une économie de marché équitable et compétitive

Prendre des décisions fondées sur les données

Assurer la rapidité, l'efficacité et la cohérence

Promouvoir des processus efficaces

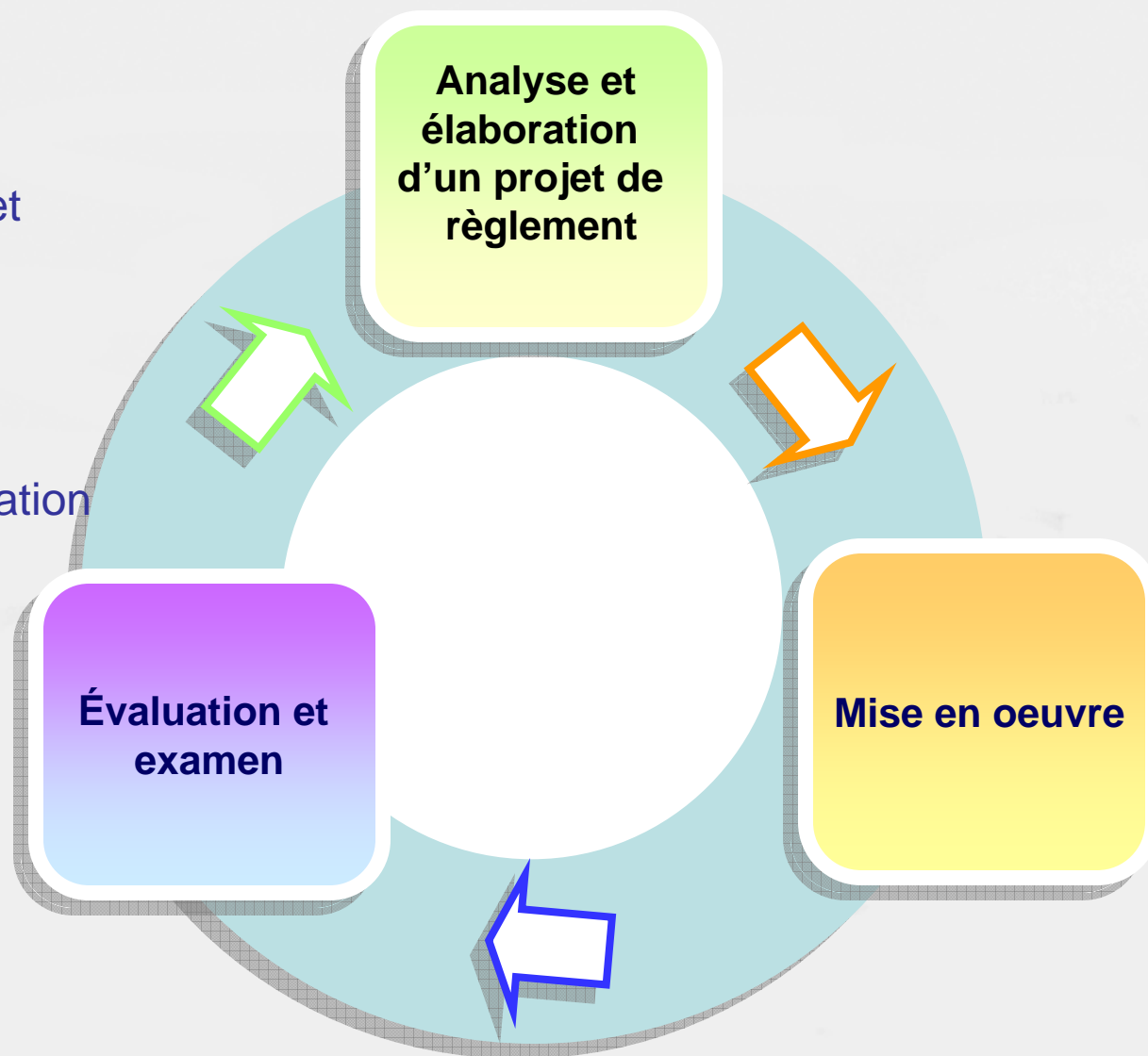
Créer une réglementation plus accessible, plus compréhensible et mieux adaptée aux réalités



L'approche fondée sur le cycle de vie : Responsabilités des ministères et organismes

Approche plus dynamique
fondée sur :

- ✓ l'intégration du contrôle et de la mesure du rendement au processus
- ✓ l'apprentissage et l'amélioration continus
- ✓ la transparence et l'obligation de rendre compte aux Canadiens





Conformité avec la Directive : Bureau du Conseil privé et ministères

- ✓ **Préséance du rendement sur la prescription**
 - Fixe les engagements, les responsabilités et les attentes pour les ministères et organismes
- ✓ **Rôle du Bureau du Conseil privé (BCP)**
 - Fournit conseils et soutien aux ministères et organismes au sujet de la mise en oeuvre de la Directive;
 - Évalue l'incidence des propositions stratégiques et législatives sur la réglementation;
 - Examine les propositions de règlement et conseille les ministères si les orientations définies dans la Directive ne sont pas respectées
- ✓ **Systemes de surveillance de la conformité**
 - Les ministères doivent documenter et expliquer la conformité de leurs propositions relativement aux engagements et aux orientations
 - Le BCP et les ministères élaboreront une stratégie de mesure et d'évaluation du rendement en fonction de la Directive
 - Examen de la Directive dans cinq ans



Correspondance entre éléments de la DGAR et objectifs de la RI

Éléments proposés de la Directive

Objectif de la réglementation intelligente

- ✓ Cycle de vie et gestion de la réglementation :
 - Planification de la mise en oeuvre, mesure du rendement et examen de la réglementation

- ✓ Réglementation opportune et adaptée
- ✓ Plus efficace

- ✓ Resserrement des exigences de coopération :
 - Au gouvernement fédéral, avec les provinces et les territoires, sur la scène internationale
 - À toutes les étapes du cycle de vie

- ✓ Cohérence accrue, double emploi et complexité réduits
- ✓ Rapidité, efficacité et économie accrues

- ✓ Nécessité d'une analyse améliorée :
 - Évaluation des risques, analyse d'impact, choix des instruments et planification de conformité
 - Intègre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques

- ✓ Prise de décisions plus éclairées
- ✓ Conformité améliorée
- ✓ Développement durable : engagement renouvelé

- ✓ Les Canadiens et Canadiennes et le cycle de vie :
 - Planification et examen de la conformité
 - Rapport sur le rendement de la réglementation

- ✓ Réglementation conviviale
- ✓ Plus de transparence et de responsabilisation



Votre opinion?

Étape 1

Analyse de la réglementation et Mise en oeuvre

- ✓ Appuyez-vous l'approche définie dans l'ébauche de la Directive?
- ✓ Quelles questions ou approches ont été oubliées?
- ✓ Avez-vous des suggestions qui permettraient d'améliorer l'approche?
- ✓ Comment pouvons-nous rendre la Directive plus « conviviale »?

Étape 2

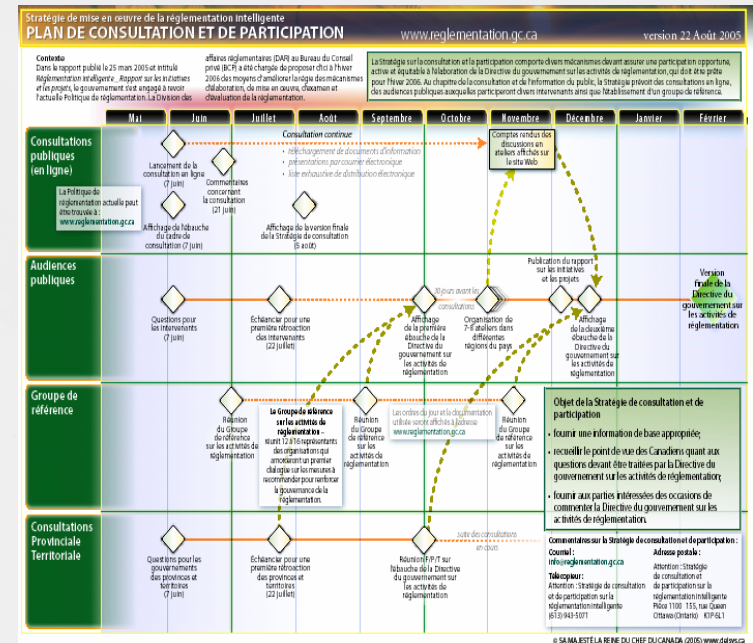
Étape 3

Notre engagement envers les Canadiens et Canadiennes

- ✓ Appuyez-vous les engagements définis dans l'ébauche de Directive?
- ✓ Les directives définies dans la section « Responsabilités » favorisent-elles le respect de ces engagements?
- ✓ Avez-vous des suggestions pour améliorer l'approche?

Directive du gouvernement – Planification

- ✓ Été 2005 – Mémoires des intervenants
- ✓ Été 2005 – Deux réunions du Groupe de référence sur les activités de réglementation
- ✓ 31 octobre – Affichage de l'ébauche de Directive sur le site Web, aux fins de commentaires
- ✓ 23 décembre – Dernière journée pour le dépôt des mémoires sur l'ébauche de Directive
- ✓ 14 novembre – 12 décembre – Ateliers dans neuf grandes villes
- ✓ Automne 2005 – Faire participer les peuples autochtones par l'entremise des cinq organisations nationales
- ✓ Janvier 2006 – Dernière réunion du Groupe de référence
- ✓ Hiver 2006 – Solliciter l'approbation de l'ébauche de Directive





Renseignements

Pour en savoir plus :

www.reglementation.gc.ca

www.pco-bcp.gc.ca/raoics-srdc

info@reglementation.gc.ca